

## CHARTRE DE COMPORTEMENT

### DEVOIRS ACCOMPAGNES

#### AU SITE DE LA COMBE

Cette chartre représente le règlement intérieur des Devoirs accompagnés. Elle a pour objectif de faciliter la vie du groupe et de garantir une bonne ambiance de travail. Elle indique clairement les droits et les limites pour l'enfant à l'intérieur desquelles il peut évoluer.

Nous remercions les parents de prendre le temps d'expliquer les règles de vie des Devoirs accompagnés à leur(s) enfant(s) en parcourant la chartre.

- **Je viens aux Devoirs pour pouvoir faire mes leçons au calme avec mes amis**
- **J'arrive à l'heure aux Devoirs avec mes affaires pour travailler de manière autonome**
- **Je suis respectueux dans mon attitude, avec mes camarades, les adultes, ainsi que les lieux et le matériel à disposition**
- **J'adopte un langage correct et je parle doucement**
- **J'ai le droit de m'exprimer et de donner mon avis, mais ma liberté s'arrête là où commence celle des autres (enfants et adultes)**
- **L'utilisation du téléphone portable est interdite**

Les accompagnants aux devoirs sont responsables de la discipline et du bon déroulement des Devoirs accompagnés. Dans le cas d'indiscipline caractérisée, des avertissements et des sanctions seront prises (*cf para. 9* du Règlement des Devoirs accompagnés).

L'inscription de l'enfant aux Devoirs accompagnés entraîne l'acceptation par la famille de l'ensemble des dispositions présentes. Cette chartre doit être signée par les parents et l'enfant lui-même, puis retournée au responsable de la prestation.

Signature de l'enfant : .....

Signature des parents : .....